LES PROPOSITIONS CONDITIONNELLES CHEZ PASCAL.

DISSERTATIO

INAUGURALIS PHILOLOGICA

QUAM

CONSENSU ET AUCTORITATE AMPLISSIMI
PHILOSOPHORUM ORDINIS

IN

ACADEMIA FRIDERICIANA HALENSI CUM
VITEBERGENSI CONSOCIATA

AD

SUMMOS IN PHILOSOPHIA HONORES

RITE CAPESSENDOS

UNA CUM THESIBUS A SE PROPOSITIS

DIE V. M. DECEMBRIS MDCCCLXXIV HORA XII

PUBLICE DEFENDET

GUILELMUS AUSFELD
THURINGIUS.

OPPONENTIUM PARTES SUSCIPIENT:

HUMMEL, STUD. PHIL.
ZANDER, STUD. PHIL.

HALIS SAXONUM

GOTHAE. TYPIS OFFICINAE DUCALIS ENGELHARDO-REYERIANAE.

Quel spectacle étonnant que le dix-septième siècle, le grand siècle de la littérature française, qu'on a souvent appelé, bien qu'à tort, le siècle de Louis XIV. En poésie, c'est le ,,Cid" de Corneille qui ouvre cette longue série de chefs-d'oeuvre qui font la gloire de la France. La prose, de son côté, ne tarda pas à produire des oeuvres classiques. L'année après l'apparition du ,,Cid", Descartes publia son ,,Discours de la Méthode" (1637). Néanmoins ce n'est pas de cet ouvrage qu'il faut dater la bonne prose française. La gloire d'être le père de la prose moderne était réservée à un homme d'un esprit non moins grand que celui du grand philosophe, à un homme d'un génie éminent, qui aurait pu rendre les plus grands services à la science, s'il n'avait consacré toutes ses forces à la religion. Bien qu'il soit à regretter qu'un génie si extraordinaire ait abandonné un domaine auquel la nature l'avait évidemment destiné, nous serions injustes si nous voulions méconnaître combien la langue et la littérature françaises sont redevables au jansénisme qui l'en détourna. Pascal était perdu pour la science et pour la philosophie, mais nous lui devons les ,,Lettres provinciales" et avec elles le premier chef-d'oeuvre de la prose française.

Avant de parler plus particulièrement de la langue de Pascal, représentons-nous, en peu de mots, l'état de la langue française à l'époque qui précède celle qu'on appelle généralement l'époque classique de la littérature française.

1

Pendant le seizième siècle, le siècle de la Renaissance, la France avait subi de nombreuses influences étrangères. D'abord les expéditions de Charles VIII, de Louis XII et de François I en Italie avaient rendu l'italien très-familier en France. Ce goût fut augmenté encore par Catherine de Médicis. L'influence italienne parvint à gouverner la cour et ne tarda pas à se faire sentir dans la langue nationale. Une foule de mots italiens apparaissent dans les écrits du temps. Quelques-uns se sont conservés dans la langue, tels que „infanterie", „fantassin", „embuscade" etc., d'autres ont disparu. Outre les expressions de guerre s'introduisirent des termes de cour et d'art et même on commença à remplacer des mots français par des mots italiens dans le langage usuel. Cette manie, qu'on appela „l'italianisme", excita l'indignation de Henri Étienne, qui reconnut fort bien le danger que portèrent ces „italianiseurs" à la langue nationale. „D'ici à peu d'années, dit-il, qui ne pensera que la France ait appris l'art de la guerre à l'école de l'Italie, quand il verra qu'elle n'usera que des termes italiens?"

`A cette influence italienne se joignit celle de l'antiquité classique. L'admiration pour les anciens produisit le dédain pour la langue française. On aurait voulu la latiniser et gréciser. Joachim du Bellay prononça hautement cette intention, Ronsard résolut d'accomplir la réforme et ses disciples exagéraient encore l'absurdité du maître.

Il va sans dire que le bon sens de la nation s'opposait à cette manie. Cette réaction fut représentée par Malherbe. Il chassa de la langue la plupart des expressions latines et grecques et les remplaça par les anciens mots. Il reconnut pour guide non l'antiquité, mais la langue du peuple de Paris.

Mais bientôt une autre influence détruisit ce que Malherbe avait fait. Par les guerres de la Ligue et le long séjour des armées espagnoles, la langue et les modes de l'Espagne s'introduisirent en France, surtout à la

cour de Henri IV. La langue nationale subit aussi cette influence et fut enrichie d'un grand nombre de mots, tels que „guitare", „sieste", „créole", „albinos" et beaucoup d'autres.

Ce fut alors l'hôtel de Rambouillet et les Précieuses, l'Académie et les grammairiens (Vaugelas, d'Olivet, Thomas Corneille) qui continuèrent le travail d'épuration que Malherbe avait commencé. Mais on dépassa les bornes et on tomba dans l'autre extrême. 'A côté de ces sociétés de beaux esprits et de savants il ne faut pas oublier l'influence personnelle des grands écrivains du siècle, avant tout celle de Pascal, de Bossuet, de Molière. Ce sont eux qui surent trouver le juste milieu entre les exagérations des deux partis.

Nous avons cité plus haut „le Discours de la Méthode" de Descartes comme le premier ouvrage classique de la prose française. Quelque grand que soit le mérite de cet ouvrage, nous ne saurions lui attribuer une place éminente dans l'histoire du développement de la langue française. Ce n'est pas que cet ouvrage si important pour la philosophie moderne n'ait eu aucun mérite pour la langue. Sans doute il en avait; mais un ouvrage purement philosophique ne pouvait développer que la langue philosophique. Il n'en est pas ainsi des chefs-d'oeuvre de P a s c a l. Ce que Descartes a fait pour la langue des érudits et surtout des philosophes, Pascal l'a fait pour la langue de tout le monde. Pour exercer une influence générale et efficace sur la langue nationale, il fallait des ouvrages compréhensibles pour tout le monde, des écrits d'un homme qui s'adressât non seulement à l'intelligence, mais à l'âme de ses lecteurs. C'est ce que fit Pascal, et voilà pourquoi on lui attribue à juste titre la glorie d'avoir créé la bonne prose moderne.

Quand Pascal entreprit la défense de Mr. Arnauld et des jansénistes à Port-Royal, il comprenait bien que pour être utile à ses amis il devait exciter l'intérêt du public. Arnauld, malgré son esprit, n'avait pas réussi,

parce qu'il n'écrivit que pour les savants. Pascal, au contraire, tâcha d'écrire de la sorte à être „lu et compris des femmes et des gens du monde". „La nécessité de se faire lire et goûter d'un pareil tribunal fit des „Provinciales" un chef-d'oeuvre [1]). Aussi le succès en fut-il immense. Tout le monde lisait les „petites lettres", tout le monde en goûtait l'esprit. Si néanmoins Pascal ne réussit pas à sauver Arnauld el le jansénisme, ce n'est pas la faute de l'écrivain, c'est la faute du janséniste qui se mit à défendre une chose déjà perdue.

Tontefois les „lettres à un provincial" n'étaient pas l'oeuvre de prédilection de Pascal. Il préparait un autre grand ouvrage, une Apologie de la Religion. Malheureusement cet oeuvre est resté inachevé. Les fragments qu'il en laissa furent réunis après sa mort et publiés, en 1670, sous le titre de „Pensées de Pascal sur la religion et sur d'autres sujets".

Pascal est un génie du premier ordre. On trouve réunis en lui les meilleures qualités de ses grands contemporains. Bien qu'il soit grand surtout par l'âme, l'esprit philosophique de Descartes ne lui manque point; il se voit partout dans les Lettres aussi bien que dans les Pensées. Partant de certaines prémisses il entraîne le lecteur par la force irrésistible de sa logique jusqu'à la dernière conclusion. S'il arrive à un résultat qu'on ne saurait approuver, ce n'est pas parcequ'il serait inconséquent, mais parce que les prémisses sont fausses. `A côté de cet esprit philosophique de Descartes, il possède l'éloquence et même le sublime de Bossuet, et ce qui est plus étonnant encore, la plaisanterie mordante et naturelle de Molière. „J'admirerais moins les Lettres provinciales, dit Mr. Villemain [2]), si elles n'étaient pas écrites avant Molière. Pascal a deviné la bonne comédie". Et Voltaire [3]) dit de même: „Les meilleures comédies de Molière

[1]) Demogeot, Hist. de la littérature française Chap. XXXI.

[2]) Discours et Mélanges littéraires; Pascal.

[3]) Siècle de Louis XIV, chap. XXXVII.

n'ont pas plus de sel que les premières Lettres provinciales: Bassuet n'a rien de si sublime que les dernières."

Dans les Pensées c'est le sombre jansénisme, le pessimisme religieux qui prédomine. Dans cet ouvrage l'âme de Pascal se découvre entièrement. Nous voyons devant nous cette âme si grande, si pure et si malheureuse. On y voit paraître tour à tour ses doutes, ses déchirements, ses dédains pour lui-même et pour la raison, ses terreurs religieuses. Il méprise la poésie, la philosophie, les sciences; et il est lui-même poète et philosophe. On a dit avec raison que c'est avec le sang de son coeur qu'il écrit. On ne saurait mieux caractériser Pascal que ne l'a fait Mr. V. Cousin dans l'avant-propos des Pensées [1]: „C'est par l'âme que Pascal est grand comme homme et comme écrivain, le style qui réfléchit cette âme en a toutes les qualités, les finesses, l'ironie amère, l'ardente imagination, la raison austère, le trouble à la fois et la chaste discrétion. Le style est, comme cette âme d'une beauté incomparable."

J'ai essayé de tracer dans cette fugitive esquisse l'influence et le caractère des chefs-d'oeuvre de Pascal. Passons maintenant à parler de la langue.

La langue vit avec le peuple. Au milieu d'une société qui change, une langue ne peut être que mobile. Aussi la langue française telle qu'elle est aujourd' hui n'est-elle pas identique avec celle du dix-septième siècle. Je remettrai à une autre occasion d'examiner les changements qui se sont faits depuis l'époque dont nous parlons, jusqu'à la nôtre et en particulier sous quels rapports la langue que nous trouvons dans les ouvrages de Pascal se distingue du langage moderne.

La langue de Pascal est celle de son temps. Les grands contemporains en partagent les particularités. Ainsi en étudiant la langue d'un de ces écrivains, on étudie celle de son époque. Néanmoins tout grand écri-

---

[1]) V. Cousin, des Pensées de Pascal, avant-propos, p. VII.

vain a sa langue individuelle. Un auteur tel que Pascal appartient, pour ainsi dire, à deux siècles: à celui dans lequel il vit, et à celui qu'il prépare. — En général la langue du XVII[ième] siècle est celle de nos jours. Aussi les archaïsmes que nous trouvons chez les auteurs classiques sont-ils en petit nombre et se restreignent-ils à des mots et des locutions hors d'usage aujourd'hui. La grammaire est, à peu d'exceptions près, restée la même. Donc, si nous parlons dans cette composition d'une partie de la syntaxe française telle que nous la trouvons dans les chefs-d'oeuvre de Pascal, nous parlons en même temps de l'usage de nos jours.

Il n'y a guère dans la syntaxe française un domaine aussi vaste et aussi compliqué que celui des propositions conditionnelles, et il est fort intéressant d'étudier ce genre de propositions chez les différents auteurs. Nous avons choisi Pascal, parce qu'on en trouve chez cet auteur une telle variété, qu'il nous paraît plus propre qu'un autre à nous servir de guide dans le domaine que nous nous sommes proposé à parcourir.

Nous diviserons la matière en quatre parties.

I. Les propositions conditionnelles affirmatives.
II. Les propositions conditionnelles négatives.
III. Les propositions conditionnelles elliptiques.
IV. Les propositions conditionnelles par le sens et non par la forme.

I. Les propositions conditionnelles affimatives.

Un jugement hypothétique est la réunion de deux propositions, dont l'une exprime une condition antécédente, l'autre une conséquence soumise à cette condition. La proposition qui exprime la conséquence est la proposition principale, celle qui contient la condition est la proposition subordonnée. Les deux propositions appartinnent nésessairement ensemble: la conséquence ne peut avoir lieu que quand la condition est remplie. Cependant ce n'est pas la forme de la phrase et l'emploi des temps qui indiquent seules et immédiatement le rapport à la réalité, mais c'est le sens qui dans chaque cas fait voir si l'on veut exprimer la réalisation ou la non-réalisation de la condition, et, par conséquent, celle de la conséquence.

Sous le rapport de l'empoi des temps et des modes dans les deux propositions il y a une variété étonnante, bien qu'on y ait fait de certaines restrictions: ainsi l'emploi du futur et du conditionnel dans la proposition subordonnée a disparu entièrement, quand elle commence par „si." Ces formes existent encore dans les autres langues romanes et même on les trouve dans le vieux langage français. Le français moderne ne s'en sert dans la proposition conditionnelle que quand elle est remplacée par une proposition principale, ou par une proposition interrogative et quand la conjonction „si" est remplacée par la conjonction, „quand", „quand même" etc. En outre l'emploi du subjonctif est réduit à un très-petit nombre de cas.

C'est surtout l'emploi des temps et des modes qui nous occupera dans cette première partie.

Le présent est d'un emploi fort étendu dans les propositions conditionnelles. Outre l'emploi qui répond à sa nature, il sert encore à remplacer le futur. Dans la proposition principale on emploie tantôt le présent, tantôt le futur.

Pens. I Art. VI Nr. II.[1]) Si on est trop jeune, on ne juge pas bien.

Let. III (37) S'il ne cesse d'être, il ne sera jamais catholique.

Voici un exemple où Pascal emploie les deux temps dans la même phrase.

Let. II (18) Si je nie la grâce suffisante, je suis janséniste; si je l'admets comme les jésuites . . . . je serai hérétique, dites-vous.

La proposition principale peut avoir d'autres formes encore. Nous en parlerons plus particulièrement dans la troisième partie. `A cette place-ci nous citerons seulement deux cas fort communs:

La proposition principale peut être une proposition interrogative; p. ex:

Let. III (32) Si c'est contre les paroles des Pères qu'on agit de la sorte, où est la foi et la tradition?

Quand deux propositions conditionnelles ont la même proposition principale, on évite la répétition de celle-ci en la remplaçant par une expression elliptique, p. ex.

Pens. I Art. VI Nr. II. Si on est trop jeune, on ne juge pas bien; si on est trop vieux, de même.

Le présent dans la proposition principale est souvent remplacé par l'impératif, p. ex.

Let. V (58) S'il se présente à eux quelqu'un qui soit tout résolu de rendre des biens mal acquis, ne craignez pas qu'ils l'en détournent.

L'impératif se trouve aussi remplacé par le subjonctif, p. ex.

Pens. II Art. V Nr. XII. Ce qui détourne les hommes de croire qu'ils sont capables d'être unis à Dieu n'est autre chose que la vue de leur bassesse. Mais s'ils l'ont bien sincère, qu'ils la suivent aussi loin que moi, et qu'ils reconnaissent que cette bassesse est telle en effet, que etc. Comp. Let. II (32) et XI (180).

Enfin le verbe de la proposition principale peut être remplacé par l'adverbe „voilà", qui a conservé la nature de l'impératif, p. ex.

Pens. II Art. XVII Nr. XVIII. Si vous ne vous souciez guère de savoir la vérité, en voilà assez pour demeurer en repos. (Comp. Pens. I Art. VII Nr. I et II Let. VII (108) XIII (231).

Ce sont là les cas les plus réguliers et les plus fré-

[1]) Les citations sont tirées, quant aux Lettres, de l'édition de François de Neufchateau (Paris, Garnier Frères, 1869); quant aux Pensées, de l'édition de Firmin Didot Frères, Fils et Cie. 1863.

quents. L'emploi des temps du passé dans la proposition principale est beaucoup plus rare. L'imparfait s'y trouve une fois dans les Lettres.

Let.: XVIII (354) . . . on vous a facilement répondu, en vous représentant que, si Jansenius n'a point d'erreurs, il n'est pas juste de le condamner; et que, s'il en a, vons deviez les déclarer, afinque l'on sût au moins ce que c'est que l'on condamne.

Nous parlerons plus bas de l'emploi de l'imparfait. Il suffit ici de dire que l'imparfait employé dans la proposition principale exprime une action qui ne s'est pas réalisée.

L'emploi du conditionnel présent dans la proposition principale est plus remarquable. Il s'y trouve une fois dans les Lettres et deux fois dans les Penseés.

Let. I (9) . . s'il manque quelque chose à ce pouvoir, l'appelez-vous „prochain"? et direz-vous, par exemple, qu'un homme ait, la nuit, et sans aucune lumière, le „pouvoir prochain" de voir? Oui-dà, il l'aurait, selon nons, s'il n'est pas aveugle.

Il y a une ellipse: le conditionnel se rapporte à une condition précédente qu'on peut facilement suppléer: si un homme se trouvait dans cette condition, il aurait le „pouvoir prochain" de voir. La proposition conditionnelle „s'il n'est pas aveugle" ajoute une seconde condition à la première. La seconde proposition principale est sous-entendue: il a le pouvoir prochain de voir, s'il n'est pas aveugle.

Il y a de même une ellipse à l'autre endroit:

Pens. I Art. I (p. 2) S'il est question de savoir qui fut premier roi des Français . . . . quels autres moyens que les livres pourraient nous y conduire.

La proposition principale demande une proposition conditionnelle telle que: „s'il était question de savoir un tel fait".

Il n'en est pas ainsi du troisième exemple.

Pens. I Art. VII Nr. I (p. 73) . . on leur fait entendre qu'ils ne sauraient être heureux s'ils ne font en sorte . . . que leur fortune et leur honneur . . . . soient en bon état.

Le conditionnel de „savoir" remplace ici, comme très-souvent, le présent de „pouvoir", pour donner à l'expression plus de réserve et de modestie.

Le parfait est beaucoup moins fréquent dans la proposition conditionnelle. Le verbe de la proposition principale se trouve alors le plus souvent au parfait ou au présent.

Pens. II Art. V Nr. I. S'ils vous ont donné Dieu pour objet ce n'a été que pour exercer votre orgueil.

Pens. I Art. IX Nr. XVIII. On ne passe point dans le monde pour se connaître en vers, si l'on n'a mis l'enseigne de poète; ni pour être habile en mathématiques, si l'on n'a mis celle de mathématicien.

L'impératif se trouve aussi une fois:

Pens. II Art. XIX Nr. II. Si j'ai eu le coeur plein d'affection, du monde pendant qu'il a eu quelque vigueur, anéantissez cette vigueur pour mon salut.

De même nous trouvons le subjonctif employé pour l'impératif comme nous en avons vu un plus haut [1]).

Let. X (167) Ouvrez enfin les yeux, mon père; et si vous n'avez point été touché par les autres égarements de vos casuistes, que ces derniers vous en retirent par leur excès.

Le futur se trouve une fois dans „le Fragment d'un écrit sur la conversion du pécheur":

S'ils ont eu de quoi statisfaire, ils n'auront pas de quoi la statisfaire toujours.

Enfin il y a un exemple de l'emploi du conditionnel présent.

Pens. I Art. X Nr. XVI . . on ne saurait faire ce choix si on ne l'a déjà formé et point gâté [c. à. d. le sentiment].

C'est le même emploi du conditionnel de savoir que nous avons déjà trouvé plus haut [2]).

Nous arrivons maintenant à l'emploi des temps du passé dans la proposition conditionnelle. En général on peut dire que l'emploi de ces temps indique la non-réalisation de la condition. Néanmoins cette règle n'est pas sans exceptions et il y a des cas où le sens seul en décide.

L'emploi de l'imparfait est le plus fréquent. Le plus souvent il est suivi dans la proprosition principale du conditionnel présent.

Pens. I Art. X Nr. XVIII. Si la foudre tombait sur les lieux

[1]) p. 8. — [2]) p. 9.

bas, les poètes, et ceux qui ne savent raisonner que sur les choses de cette nature, manqueraient de preuves.

On emploie le conditionnel présent quand l'action exprimée par la proposition principale se rapporte au présent ou à l'avenir. Quand elle se rapporte au passé, on emploie le conditionnel passé. Bien que celui-ci ait le plus souvent sa place après le plus-que-parfait dans la proposition conditionnelle, il se trouve quelquefois après l'imparfait.

Pens. I Art. IX Nr. V. Comme la mode fait l'agrément, aussi fait-elle la justice. Si l'homme connaissait réellement la justice, il n'aurait pas établi cette maxime, la plus générale de toutes celles qui sont parmi les hommes.

L'homme ne connaît pas la justice, donc il a établi cette maxime. L'état de l'homme qui est indiqué par la proposition conditionnelle était dans le passé et dure toujours. L'établissement de cette maxime a eu lieu dans le passé; donc Pascal se sert du conditionnel passé.

Comp. Pens. I Art. VIII Nr. IX et „Comparaisou des Chrétiens."

Puisqu'il est dans la nature de l'imparfait de désigner. une action non achevée dans le passé, il n'est pas étonnant qu'il soit employé dans la proposition principale après l'imparfait dans la proposition conditionnelle. Il y remplace le conditionnel passé mais en donnant à la pensée plus de force. Le conditionnel ne désigne qu'en général la conséquence qu'aurait eu la réalisation de la condition; tandis que l'imparfait exprime un fait non réalisé mais absolument nécessaire par la réalisation de la condition. Cet emploi de l'imparfait ne se trouve pas chez Pascal dans des propositions conditionnelles pures dont nous parlons actuellement. Il se trouve cependant à l'endroit suivant dans une proposition dont le sens exprime une condition:

Pens. II Art. XII Nr. I. Si peu qu'un d'eux se fût démenti par tous ces attraits, et qui plus est par les prisons, par les tortures et par la mort, ils étaient perdus.

Il est vrai que nous trouvons encore plusieurs endroits où Pascal emploie l'imparfait dans la proposition principale après l'imparfait dans la proposition condition-

nelle, mais la cause en est une autre. Nous pouvons distinguer trois cas, que nous examinerons d'après les endroits où ils se trouvent.

Let. XVIII (355). Vous avez donc été obligé de vous déclarer, et c'est ce que vous venez de faire en répondant à ma lettre, où je vous avais représenté que si Jansénius avait, sur ces cinq propositions, quelque autre sens que celui de la grâce efficace, il n'avait point de défenseurs; mais que, s'il n'avait point d'autre sens que celui de la grâce efficace, il n'avait point d'erreurs.

Ici l'imperfait est causé par le discours indirect. Si Pascal avait cité ses propres paroles, il aurait dit: „si Jansénius a quelque autre sens . . . il n'a point de défenseurs; mais s'il n'a point d'autre sens . . . il n'a point d'erreurs".

Il n'en est pas de même dans les deux autres endroits où l'imparfait se trouve dans la proposition principale.

Pens. II Art. V Nr. V. S'ils connaissaient l'excellence de l'homme, ils en ignoraient la corruption . . . . Et s'ils reconnaissaient l'infirmité de la nature, ils en ignoraient la dignité.

Nous avons ici une proposition conditionnelle à la place d'une proposition concessive, telle que: bien qu'ils connussent l'excellence de l'homme, ils en ignoraient pourtant la corruption etc. La forme de l'hypothèse rend le discours plus vif.

Pens. II Art. IX Nr. XVIII. S'il avait dans l'esprit les péchés, il pouvait bien les dénoter par ennemis, mais s'il pensait aux ennemis, il ne pouvait pas les désigner par iniquités.

Dans la première proposition principale, l'imparfait est à sa place, parce que l'action se rapporte au passé et que l'auteur veut faire voir qu'il est de l'avis que David avait en effet dans l'esprit les péchés. Il pouvait donc employer ni le conditionnel présent ni le conditionnel passé. L'imparfait n'indique pas par lui-même la réalisation de la condition et de la conséquence. C'est le sens qui nous le fait voir. Dans la seconde proposition nous trouvons de nouveau l'imparfait. C'est que l'auteur ne veut pas indiquer par la forme quel est son avis. S'il avait voulu exprimer exactement ce qu'il entendait, il aurait dû dire: s'il avait pensé aux ennemis,

il n'aurait pas pu les désigner par iniquités. On voit par cet exemple que l'emploi de l'imparfait n'indique point toujours la non-réalisation de la condition; mais que c'est le sens qui en décide.

Let. I (3). Si je craignais aussi d'être téméraire, je crois que je suivrais l'avis de la plupart des gens que je vois.

Le verbe de la proposition principale est au présent, mais le verbe qui en dépend est au conditionnel. Néanmoins il n'y a rien d'irrégulier, puisque le verbe „croire" n'est qu'une modification du verbe „suivre", qui pourrait être remplacé par un adverbe.

Il y a cependant quelques endroits où Pascal se sert du présent dans la proposition principale, bien que dans la proposition conditionnelle se trouve l'imparfait, et sans qu'il y eût la cause dont nous venons de parler

Pens. I Art. IX Nr. XXII. Cela est vrai, si on ne haïssait dans le „moi" que le déplaisir qui nous en revient.

Pascal avait dit auparavant: „Le moi" est haïssable: ainsi ceux qui ne l'ôtent pas, et qui se contentent seulement à le couvrir, sont toujours haïssables. Point du tout, direz-vous; car en agissant, comme nous faisons, obligeamment pour tout le monde, on n'a pas sujet de nous haïr, cela est vrai etc.

Pascal admet que l'objection de l'autre est juste, s'il ne hait dans le „moi" que le déplaisir qui en revient; mais il ajoute qu'il n'a pas raison s'il hait encore autre chose dans le „moi".

La construction est elliptique. On pourrait la suppléer ainsi: cela est vrai pour vous, si vous ne haïssez dans le moi que le déplaisir qui vous en revient; et cela serait vrai pour tous, si on ne haïssait dans le moi que le déplaisir qui nous en revient. Pascal a omis le reste et n'a mis que le commencement et la fin de la période.

Il nous reste à parler de deux endroits des Lettres où nous trouvons dans la proposition principale l'une fois le parfait, l'autre fois le passé défini.

Let. X (168). S'il était nécessaire de vous entretenir encore de

leurs maximes, j'ai assez lu leurs livres pour pouvoir vous en dire à-peu-près autant de leur morale, et peut-être plus de leur politique, qu'il n'eût fait lui-même.

Il y a de nouveau une ellipse. La phrase complète serait: s'il était necessaire de vous entretenir encore de leurs maximes, je pourrais le faire, car j'ai assez lu leurs livres etc.

L'auteur a omis la proposition principale et n'a ajouté que la raison par laquelle l'idée qu'elle exprimerait peut se réaliser. L'imparfait se rapporte ici à l'avenir et renferme l'idée que la condition se réalisera. Pascal sait fort bien qu'il sera nécessaire de parler encore des maximes des jésuites et qu'il le fera. En donnant à la pensée la forme d'une hypothèse, il y ajoute cette ironie dont il se sert souvent dans les Lettres. L'emploi de l'imparfait rend cette ironie encore plus forte.

Le second endroit dont nons avons à parler renferme de même une ellipse. Nous ne citerons que l'essentiel de la période.

Let. II (22) . . . les jésuites qui . . . s'étaient prévalus du peu de lumières qu'a le peuple . . . . avaient en peu de temps répandu partout leur doctrine avec un tel progrès qu'on les vit bientôt maîtres de la créance des peuples, et nous en état d'être décriés comme des calvinistes et traités comme les jansénistes le sont aujourd' hui, si nous ne tempérions la vérité de la grâce efficace etc.

Le passé défini est parfaitement à sa place, car les jésuites furent en effet les maîtres; mais il ne s'accorde plus avec ce qui suit. Les nouveaux thomistes ont tempéré la vérité de la grâce efficace; il sont donc d'accord avec les jésuites et on ne les voit pas décriés comme des calvinistes ni traités comme les jansénistes. Pascal a omis la seconde proposition principale, parce qu'on peut la suppléer facilement: on nous verrait en état d'être décriés etc. . . . . si nous ne tempérions etc.

L'emploi du plus-que-parfait daus les propositions conditionnelles est moins fréquent que celui de l'imparfait. Le plus-que-parfait indique qu'une action a été achevée dans le passé. Il a sa place dans la propo-

sition conditionnelle, quand on veut exprimer la non-réalisation d'une action dans le passé. L'imparfait, exprimant la durée d'une action dans le passé, est suivi, dans la proposition principale, du conditionnel présent, le plus-que-parfait, exprimant l'achèvement d'une action dans le passé, est suivi du conditionnel passé.

Pens. I Art. IX Nr. VIII. Si on avait pu, on aurait mis la force entre les mains de la justice.

Quelquefois le conditionnel passé est remplacé par le conditionnel présent; c'est quand la conséquence qu'a eue la non-réalisation de la condition dure encore.

Pens. II Art. V Nr. III. Si l'homme n'avait jamais été corrompu, il jouirait de la vérité et de la félicité avec assurance. Et si l'homme n'avait jamais été que corrompu, il n'aurait aucune idée ni de la vérité, ni de la béatitude.

(Comp. Let. VIII (127) XVI (311) Pens. II Art. XII Nr. V et Art. XVII Nr. XXII.)

Nous trouvons une fois chez Pascal le présent dans la proposition principale. La raison en est la même qu'à l'endroit cité plus haut [1]) à l'égard de l'imparfait suivi d'un présent.

Pens. II Art. XVI Nr. VII. Si jamais il n'y en avait eu [des remèdes] et que tous les maux eussent été incurables, il est impossible que les hommes se fussent imaginé qu'ils pourraient en donner.

Et au même endroit, un peu plus bas:

S'il n'y avait jamais eu rien de tout cela, il est comme impossible que les hommes se le fussent imaginé, et encore plus que d'autres l'eussent cru.

La locution impersonnelle „il est impossible" n'est qu'une modification du verbe qui se trouve au subjonctif du plus-que-parfait.

Le subjonctif du plus-que-parfait est le seul temps de ce mode qui soit employé dans les propositions conditionnelles. Il y est d'un usage très-fréquent quand on veut exprimer qu'une action qui aurait dû être achevée dans le passé ne s'est pas réalisée. Le subjonctif du plus-que-parfait se trouve de même dans la propo-

[1]) p. 13.

sition principale à la place du conditionnel passé. Pascal se sert très-souvent de ce temps dans les deux propositions. p. ex.

Let. VIII (119). Si je ne me fusse retenu, le bon père s'en fût offensé.

Pens. II Art. VIII Nr. XVIII. Moïse était habile homme: cela est clair. Donc, s'il eût eu dessein de tromper, il eût fait en sorte qu'on n'eût pu le convaincre de tromperie. Il a fait tout le contraire; car, s'il eût débité des fables, il n'y eût point eu de Juif qui n'en eût pu reconnaître l'imposture.

Le subjonctif du plus-que-parfait dans la proposition conditionnelle n'est pas nécessairement suivi du même temps dans la proposition principale. On y trouve une assez grande variété de l'emploi des temps. D'abord il peut être remplacé par le conditionnel passé.

Pens. I Art. IX Nr. XLVI. Si le nez de Cléopâtre eût été plus court, toute la face de la terre aurait changé. (Comp. Pens. I Art. I (p. 8) Art. IV Nr. XI.)

Le conditionnel présent se trouve dans la proposition principale dans les mêmes cas que nous l'avons trouvé après l'indicatif du plus-que-parfait [1]).

Let. VII (91) . . . il faudrait les exclure presque tous de nos confessionnaux, si nos pères n'eussent un peu relâché de la sévérité de la religion pour s'accommoder à la faiblesse des hommes.

Pens. II Art. XII Nr. V. Si les Juifs eussent été tous convertis par Jésus-Christ, nous n'aurions plus que des témoins suspects; et s'ils avaient été exterminés, nous n'en aurions point du tout.

Cet exemple est intéressant parce que dans la première partie de la phrase Pascal se sert du subjonctif, dans la seconde de l'indicatif du plus-que-parfait, sans qu'il y eût la moindre différence dans le sens.

Comp. Pens. I Art. XI Nr. II (p. 129).

Enfin nous trouvons trois fois chez Pascal l'imparfait employé dans la proposition principale. Dans deux de ces endroits l'expression est elliptique, en ce que la proposition principale, qui aurait eu un verbe au subjonctif du plus-que-parfait ou bien au conditionnel passé, est omise.

[1]) p. 15.

Let. XVII (332) . . . j'étais fort disposé à ne les voir jamais, s'ils n'eussent déclaré qu'ils y renonçaient comme à des impiétés visibles.

En suppléant la proposition omise on dirait: j'étais fort disposé à ne les voir jamais et je ne les eusse jamais vus, s'ils n'eussent déclaré etc.

Le second endroit est semblable à celui-ci.

Pens. II Art. VIII Nr. VIII. Si le sens spirituel eût été découvert ils n'étaient pas capables de l'aimer; et ne pouvant le porter, ils n'eussent pas eu de zèle pour la conservation de leurs livres et de leurs cérémonies.

Jl y a une proposition conditionnelle et deux propositions principales; dans l'une nous trouvons l'imparfait, dans l'autre le subjonctif du plus-que-parfait. La première exprime l'état dans lequel les Juifs se trouvaient; elle n'exprime pas la conséquence de la condition, mais la cause qui rendait la conséquence nécessaire, si la condition avait été remplie. C'est la même manière de parler que nous avons déjà trouvée plus haut [1]). La seconde proposition principale est régulière. On dirait donc sans ellipse: si le sens spirituel eût été découvert, ils ne l'eussent pas aimé parce qu'ils n'étaient pas capables de l'aimer; et ne pouvant le porter, ils n'eussent pas eu de zèle etc.

Au troisième endroit l'emploi de l'imparfait a une autre raison.

Pens. II Art. XIII Nr. X . . . il faut dire que, puisque Mahomet a réussi, le christianisme devait périr, s'il n'eût été soutenu par une force toute divine.

Nous retrouvons ici l'emploi de l'imparfait dont nous avons déjà parlé plus haut [2]), quand il s'agissait de son emploi dans la proposition principale après l'imparfait dans la proposition conditionnelle. Il exprime une action qui dure dans le passé et dont la non-réalisation résulte du sens de la phrase. Comme là, il remplace ici le conditionnel passé ou le subjonctif du plus-que-parfait, mais en donnant à la pensée plus de force, en ce qu'il exprime un fait qui serait arrivé avec nécessité si la condition avait été remplie.

---

[1]) p. 14. — [2]) p. 11.

La conjonction „si", au commencement d'une phrase, peut être accompagnée de la conjonction „que". On reconnaît facilement dans l'expression française „que si", le „quod si" latin. Comme celui-ci elle sert à joindre étroitement deux phrases, sans modifier le sens de la proposition conditionnelle. On peut la traduire en allemand par „so dass wenn" ou par „wenn demnach" etc. De nos jours cette expression ne se trouve que très-rarement; du temps de Pascal elle était fort commune. Luimême s'en sert assez fréquemment, surtout dans les „Lettres". Ainsi, par exemple, dans la dix-huitième lettre il a parlé de la manière dont il faut interpréter l'Écriture pour la rendre conforme à la raison et à la certitude des sens. Il continue:

Let. XVIII (376). Que si on voulait en user autrement, ce ne serait pas rendre l'Écriture vénérable, mais ce serait au contraire l'exposer au mépris des infidèles.

Comp. Let. XI (174, 175, 177) XVIII (365).

Pens. II Art. II (p. 153). Ainsi celui qui doute et qui ne cherche pas est tout ensemble et bien injuste et bien malheureux. Que s'il est avec cela tranquille et satisfait, qu'il en fasse profession et enfin qu'il en fasse vanité, et que ce soit de cet état même qu'il fasse sujet de sa joie et de sa vanité, je n'ai point de termes pour qualifier une si extravagante créature.

Comp. Pens. I Art. II (p. 22) Pens. II Art. XVIII Nr. I.

D'une valeur plus grande pour le sens de la proposition conditionnelle est l'emploi de l'adverbe „toutefois" quand il est ajouté à la conjonction „si". Le français „toutefois si" répond au latin „simodo", „si tamen", „si vero". Cette expression ne s'emploie que quand la proposition principale est placée avant la proposition conditionnelle. Celle-ci exprime alors une restriction de ce qui est dit dans la proposition principale.

Let. VII (103). Si vous tâchez de ruiner ma réputation . . . . . et que je ne puisse l'éviter autrement qu'en vous tuant, le puis-je faire? Oui, selon des auteurs modernes, et même encore que le crime que vous publiez soit véritable, si toutefois il est secret.

Nous avons à mentionner à cette place une forme elliptique de la proposition principale, qui est très fréquente:

Un fait supposé est comparé à un fait réel. La proposition conditionnelle commence par „comme si". Après „comme" manque la proposition principale qu'on doit suppléer de la proposition précédente p. ex.

Let. X (155). Vous n'entendez pas cela, dit-il; on veut dire par là qu'ils sont obligés d'agir et d'absoudre, comme s'ils croyaient que cette résolution fût ferme et constante.

Voici la proposition principale qu'on doit suppléer après „comme": comme ils agiraient et absoudraient, s'ils croyaient etc.

Pens. I Art. IV. Nr. I. Les choses extrêmes sont pour nous comme si elles n'étaient pas.

C'est-à-dire: Les choses extrêmes sont pour nous comme elles seraient, si elles n'étaient pas.

Souvent, et surtout chez Pascal, l'ironie est cachée sous cette forme. L'ensemble de la phrase fait voir que l'auteur est de l'opinion contraire à ce qu'il dit dans la proposition conditionnelle.

Let. XVI (289). Vous ne manquerez pas néanmoins de dire que je suis de Port-Royal; car c'est la première chose que vous dites à quiconque combat vos excès: comme si on ne trouvait qu'à Port-Royal des gens qui eussent assez de zèle pour défendre contre vous la pureté de la morale chrétienne.

Pens. II Art. X Nr. I. Il y en a qui ne peuvent admirer que les grandeurs charnelles, comme s'il n'y en avait pas de spirituelles; et d'autres qui n'admirent que les spirituelles, comme s'il n'y en avait pas d'infiniment plus hautes dans la sagesse.

Une ellipse analogue à celle-ci se trouve:

Let. XV (285). Leurs attentats, quoique si criminels ne sont ni punis, ni arrêtés: ils sont récompensés au contraire, et ils les commettent avec la même hardiesse que s'ils rendaient un service à Dieu.

Avant „si" ont doit suppléer la proposition principale: ils les commettent avec la même hardiesse qu'ils les commettraient s'ils rendaient un service à Dieu.

II. Les propositions conditionnelles négatives.

1. L'emploi de „sinon."

La proposition conditionnelle peut exprimer le contraire d'une autre proposition ou de sa propre propo-

sition principale et l'exclure entièrement ou en partie. L'un et l'autre se fait par l'ellipse exprimée par la conjonction „sinon". Quand „sinon" exclut toute la proposition précédente, il est employé d'une manière absolue. p. ex:

Let. I (10). S'il appelle ce pouvoir „pouvoir prochain", il sera thomiste et partant catholique; sinon, il sera janséniste et partant hérétique.

Comp. Let. X (165) XVIII (376) Pens. II Art. XVI Nr. X (p. 263).

Beaucoup plus souvent „sinon" indique une exception. Il répond alors au latin „nisi". La proposition principale est dans ce cas ou négative ou interrogative. L'exception peut être exprimée de différentes manières:

a) Par un substantif. p. ex:

Pens. I Art. IX Nr. XXXIV. Que voulait-on voir, sinon la fin de la victoire?

b) Par sinon avec un infinitif. p. ex:

Let. XII (198). Qu'est-ce que demandent les simoniaques, sinon d'avoir de l'argent en donnant leurs bénéfices?

c) Par „sinon" accompagné d'une proposition subordonnée. p. ex:

Let. II (20). Que peut-on penser de là sinon qu'ils autorisent les jésuites?

Un emploi semblable à ce dernier est assez fréquent chez Pascal. „Sinon" se trouve après le pronom indéfini „autre", surtout après la locution „autre chose" et après „ne-que", quand deux „que" se trouveraient réunis. p. ex:

Pens. II Art. XIII Nr. II. S'il paraît une fois, il est toujours; et ainsi on ne peut en conclure autre chose, sinon qu'il y a un Dieu, et que les hommes en sont indignes.

Pens. II Art. XVIII Nr. II (p. 315) . . . il ne restait plus sinon que le sacrifice fut accepté de Dieu.

Cet emploi de „sinon", qu'on pourrait appeler euphonique, est un pléonasme: l'exception y est exprimée de deux manières.

2. L'emploi de „si ce n'est."

Quand la proposition conditionnelle exprime une exception et que cette exception est accompagnée du

motif, on emploie „si ce n'est que", aussi bien quand la proposition principale est affirmative que quand elle est négative.

Pens. I Art. II (p. 16). Ce n'est plus une définition libre, c'est une proposition qu'il faut prouver, si ce n'est qu'elle soit très-évidente d'elle-même.

„Si ce n'est" peut remplacer „sinon" quand on ne veut exprimer qu'une exception, sans ajouter le motif. Si dans ce cas on trouve la conjonction „que" après „si ce n'est", elle ne fait que commencer une proposition subordonnée qui dépend du verbe de la proposition principale. p. ex.

Let. XIII (246). Qu'en peut-on conclure, si ce n'est que Lessius ruine le Décalogue et l'Évangile?

3. La préposition „sans" avec un substantif, ou un pronom, ou avec un infinitif, ou avec une proposition subordonnée, renferme souvent un jugement hypothétique négatif. Le cas le plus fréquent chez Pascal est le premier. Dans la proposition principale se trouve ordinairement le conditionnel présent, une fois le conditionnel passé, qui partout ailleurs est remplacé par le subjonctif du plus-que-parfait. Le présent et le futur se trouvent une fois chacun.

Pens. I Art. V Nr. VI. On ne voyagerait pas sur la mer pour ne jamais en rien dire, et pour le seul plaisir de voir, sans espérance de s'en entretenir jamais avec personne.

„Sans espérance" remplace une proposition telle que: si on n'espérait, ou si on n'avait l'espérance.

Pens. I Art. IX Nr. LIV. Sans cette excuse, je n'eusse pas aperçu qu'il y eût d'injure.

C'est-à-dire: s'il n'y eût eu cette excuse, je n'eusse pas aperçu etc.

Il en est de même quand la préposition „sans" est jointe à un pronom. Le plus souvent c'est le pronom démonstratif „cela". p. ex.

Pens. I Art. VII Nr. III. Sans cela nous serions dans l'ennui.

C'est-à-dire: si cela n'était, nous serions dans l'ennui.

Quelquefois le pronom démonstratif est remplacé par le pronom relatif. p. ex.

Pens. I Art. IX Nr. XLIII. Il est vrai que le peuple ne la suit

[la coutume] que par cette seule raison qu'il la croit juste, sans quoi il ne la suivrait pas.

Beaucoup moins souvent un infinitif avec la préposition „sans" remplace une proposition conditionnelle négative. Voici un des rares exemples qui se trouvent chez Pascal.

Let. XIV (265). Serait-on sans honneur en souffrant un soufflet, sans tuer celui qui l'a donné?

La proposition principale: „serait-on sans honneur", a deux propositions subordonnées, toutes deux conditionnelles et elliptiques, mais l'une affirmative, l'autre négative. La proposition conditionnelle affirmative est remplacée par le participe présent „en souffrant". Nous parlerons plus tard de ces ellipses. La proposition conditionnelle négative est remplacée par l'infinitif avec la préposition „sans". La phrase complète serait donc: Serait-on sans honneur, si on souffrait un soufflet, si on ne tuait celui qui l'a donné? Il va sans dire que dans tous ces cas l'ellipse est préférable à ces longues et lourdes propositions conditionnelles.

Comp. Let. XV (276).

La conjonction „autrement" peut être regardée comme remplaçant une proposition conditionnelle négative, telle que: si cela n'est, si cela n'était etc. Cet emploi de „autrement" répond exactement à celui de „sans cela" et de „sans quoi" dont nous venons de parler.

Let. VI (80). Les hommes sont aujourd'hui tellement corrompus, que ne pouvant les faire venir à nous, il faut bien que nous allions à eux: autrement ils nous quitteraient; ils feraient pis, ils s'abandonneraient entièrement.

C'est-a-dire: si nous n'allions à eux, ils nous quitteraient etc.

Le dernier cas dont nous avons à parler est que la proposition conditionnelle négative est remplacée par une proposition principale adversative commençant par „mais".

Pens. I Art. II (p. 12). Certainement cette méthode serait belle mais elle est absolument impossible.

C'est-à-dire: cette méthode serait belle, si elle n'était impossible.

III. Les propositions conditionnelles elliptiques.

Nous avons déjà trouvé des ellipses parmi les propositions conditionnelles négatives. Nous parlerons maintenant d'ellipses qui remplacent des propositions conditionnelles affirmatives.

Les cas où la condition n'est pas exprimée du tout, ou qu'elle est cachée dans une autre proposition, ou dans un des membres de la phrase, ces cas, dis-je, sont trèsnombreux et d'une grande variété. Nous ferons donc les subdivisions suivantes.

La condition est contenue
a) dans une proposition
b) dans un des membres de la phrase
c) dans une proposition conditionnelle sousentendue.

a) La condition est contenue dans une proposition.

Il arrive quelquefois que l'auteur ajoute une des conséquences d'une condition indépendamment des autres. Une telle proposition principale a naturellement son complément dans la proposition conditionnelle qui lui précède. p. ex.

Let. I (7). Je vous en éclaircirais de bon coeur, mais vous y verriez une répugnance et une contradiction si grossière, que vous auriez peine à me croire. Je vous serais suspect.

Nous n'avons ici que des propositions principales; mais les propositions conditionnelles sont faciles à suppléer. La proposition: „mais vous y verriez une répugnance etc." remplace une proposition conditionnelle négative, comme nous en avons vu plus haut[1]), qui appartient à la première proposition principale: „je vous en éclaircirais de bon coeur. Celle-ci, de son côté, renferme la condition de la dernière: Je vous serais suspect, savoir, si je vous en éclaircissais.

Pens. I Art. VIII Nr. IV. Le plus grand des maux est les guer-

[1]) p. 22.

res civiles. Elles sont sûres si on veut récompenser le mérite; car tous diraient qu'ils méritent.

La proposition conditionnelle qui appartient a la proposition principale: ,,car tous diraient qu'ils méritent", est contenue dans la proposition conditionnelle précédente: ,,si on veut récompenser le mérite. On doit donc suppléer après ,,car" la proposition conditionnelle: ,,si on voulait récompenser le mérite.

Pas moins souvent la condition est cachée dans la proposition précédente, sans qu'il y eût une proposition conditionnelle quelconque. p. ex.

Let. XVI (277). Ne souffrez pas qu'on parle ainsi, mes pères; vous n'auriez pas tant de gens dans vos confessionnaux.

La première proposition contient la condition: ,,si vous le souffriez", qu'on doit suppléer avant la proposition principale: vous n'auriez pas tant de gens dans vos confessionnanx.

Pens. I Art. IX Nr. XLIX. Les princes et les rois se jouent quelquefois. Ils ne sont pas toujours sur leurs trônes; ils s'y ennuieraient.

C'est-à-dire: ils s'y ennuieraient, s'ils étaient toujours sur leurs trônes.

Comp. Pens. I Art. IX Nr. LXIII.

Plus intéressant encore est le passage suivant:

Let. VI (79 f.) Hélas, me dit le père, notre principal but aurait été de n'établir point d'autres maximes que celles de l'Evangile dans toute leur séverité . . . . . Nous y sommes forcés.

Cette dernière proposition: ,,nous y sommes forcés", remplace la proposition conditionnelle: ,,si nous n'y étions forcés".

b) La condition est contenue dans un des membres de la phrase.

Le déterminatif du sujet de la proposition principale peut renfermer une condition.

Let. VIII (117). En effet, mon père, je crois qu'une plus grande indulgence serait vicieuse.

Le déterminatif ,,plus grand" exprime la condition: si l'indulgence était plus grande, elle serait vicieuse.

Quand le déterminatif du sujet est une proposition incidente, il en est de même. Le verbe de cette proposition incidente se trouve au conditionnel, si le conditionnel se trouve dans la proposition principale.

Pens. I Art. II (p. 12). Certainement cette méthode serait belle, mais elle est absolument impossible, car il est évident que les premiers termes qu'on voudrait définir en supposeraient de précédents pour servir à leur explication, et que de même les premières propositions qu'on voudrait prouver en supposeraient d'autres qui les précédassent; et ainsi il est clair qu'on n'arriverait jamais aux premières.

Voici la phrase avec les propositions conditionnelles: il est évident que si on voulait définir les premiers termes, ils en supposeraient d'autres . . . et que de même, si on voulait prouver les premières propositions, elles en supposeraient d'autres, qui les précédassent etc.

Il arrive aussi, bien que plus rarement, que la condition se trouve cachée dans le régime du verbe de la proposition principale.

Let. II (15). Le peuple, accoutumé à l'intelligence commune de ce terme, n'écouterait pas seulement leur explication.

La proposition conditionnelle est: s'ils voulaient leur donner une explication.

Un cas analogue se trouve.

Pens. I Art. VII Nr. I (p. 73).

Plus souvent la condition est contenue dans un substantif avec une préposition.

Let. III (33). Nous nous égarerions dans cette recherche.

C'est-à-dire: nous nous égarerions si nous faisions cette recherche.

Pens. I Art. IX Nr. XI. Par ce moyen, on ne les quitterait jamais.

C'est-à-dire: Si on se servait de ce moyen, on ne les quitterait jamais.

Nous avons déjà trouvé des ellipses semblables en parlant des propositions conditionnelles négatives. Nous y avons vu qu'un substantif avec la préposition „sans" renferme souvent une condition [1]).

Il y a quelques cas, où un pronom renferme la condition.

[1]) p. 21.

Let. IV (51). Tenez-vous en là, mon père, si vous m'en croyez. Ce ne serait rien faire, me dit-il.

Le pronom démonstratif „ce" récapitule, pour ainsi dire, la pensée de la proposition précédente, et contient ainsi la condition de ce qui suit: si je m'en tenais là, je ne ferais rien.

Pens. I Art. X Nr. XIX. On ne prouve pas qu'on doit être aimé, en exposant par ordre les causes de l'amour: cela serait ridicule.

Ici le pronom démonstratif „cela" est employé de la même manière: si on voulait prouver qu'on doit être aimé etc. . . . on serait ridicule.

La condition se trouve quelquefois exprimée dans un pronom personnel auquel est joint le pronom indéfini „même."

Let. VI (85). J'ai bien peur que les gens des autres conditions ne soient pas si bien traités. Il fallait que chacun fît pour soi. Ils n'auraient pas mieux fait eux-mêmes, me repartit le père.

C'est-à-dire: ils n'auraient pas mieux fait, s'ils avaient fait eux-mêmes.

Comp. Let. VIII (125) XIV (249).

Le participe présent peut remplacer une proposition conditionnelle.

Pens. I Art. VII Nr. III. Tel homme passe sa vie sans ennui, en jouant tous les jours peu de chose, qu'on rendrait malheureux en lui donnant tous les matins l'argent qu'il peut gagner chaque jour, à condition de ne point jouer.

C'est-à-dire: on rendrait malheureux cet homme si on lui donnait tous les matins l'argent etc.

Plus souvent encore on trouve une proposition conditionnelle remplacée par un infinitif avec la préposition „de". Ordinairement cet infinitif est le sujet logique de la phrase, qui est précédé d'un sujet grammatical avec le conditionnel du verbe être.

Let. VI (76). Ne voyez-vous pas quel scandale ce serait de surprendre un religieux en cet état avec son habit de religion?

C'est-à-dire: Ne voyez-vous pas quel scandale ce serait si on surprenait un religieux en cet état etc

Quelquefois la conjonction „que" est ajoutée à l'infinitif avec la préposition „de".

Let. XVIII (374). Ce serait au contraire détruire la foi que de vouloir révoquer en doute le rapport fidèle des sens.

'A la place du verbe „être" se trouve quelquefois un autre verbe.

Let. II (15). Il servirait de peu aux dominicains de s'écrier qu'ils donnent un autre sens au mot de „suffisant".

Enfin l'infinitif avec la préposition „de" peut remplacer une proposition conditionnelle, quand il n'est pas le sujet de la phrase, mais que son sujet est le même que celui de la phrase.

Let. X (160). Vous feriez encore mieux de ne les lire qu'avec quelqu'un de nous.

C'est-à-dire: vous feriez encore mieux si vous ne les lisiez qu'avec quelqu'un de nous.

Moins souvent l'infinitif avec la préposition „pour" a le sens d'une proposition conditionnelle. Il se trouve chez Pascal surtout après le conditionnel du verbe impersonnel „il faut". La préposition, „pour" remplace dans ces cas une proposition conditionnelle telle que: „si on voulait".

Let. III (33). Il ne faudrait rien pour rendre cette censure hérétique.

Cela veut dire: Il ne faudrait rien si on voulait rendre cette censure hérétique.

Quand la condition est négative, on aime à ajouter le verbe „vouloir":

Let. IX (131). Il faudrait être bien misérable pour ne vouloir pas prendre un moment en toute sa vie pour mettre un chapelet à son bras.

Enfin l'adverbe „alors" se rapportant à une proposition précédente et en récapitulant le sens, remplace quelquefois une proposition conditionnelle.

Pens. I Art. VII Nr. I (p. 74). Que pourrait-on faire de mieux pour les rendre malheureux? Demandez-vous ce qu'on pourrait faire? Il ne faudrait que leur ôter tous ces soins; car alors ils se verraient, et ils penseraient à eux-mêmes.

Il y a dans ce passage deux propositions conditionnelles elliptiques. La première en est renfermée dans l'infinitif avec la préposition „pour": que pourrait-on faire

de mieux si on voulait les rendre malheureux? La même proposition conditionnelle est sousentendue après la proposition principale et interrogative suivante: Demandez-vous ce qu'on pourrait faire? c'est-à-d: si on voulait les rendre malheureux? et de même après la proposition: il ne faudrait que leur ôter tous ces soins. Celle-ci, de son côté, renferme la condition de ce qui suit· Cette condition est indiquée par l'adverbe, „alors"; qui veut dire: si on leur ôtait tous ces soins.

c) La condition est contenue dans une proposition conditionnelle sousentendue.

Il avrive quelquefois que la condition n'est pas exprimée du tout. Dans ce cas on peut la suppléer facilement par une proposition conditionnelle d'un sens général telle que: si je voulais etc. P. ex.

Let. XII (240). Tout de bon, mes pères, il serait aisé de vous tourner là-dessus en ridicule; je ne sais pourquoi vous vous y exposez. Car je n'aurais qu'à rapporter vos autres maximes etc.

Il serait aisé de vous tourner en ridicule, si je voulais le faire. L'ensemble de ces deux propositions sert ensuite de proposition conditionnelle à la proposition principale suivante: je n'aurais qu'à rapporter vos autres maximes, si je voulais vous tourner en ridicule.

IV. Les propositions conditionnelles par le sens et non par la forme.

Une pensée hypothétique n'est pas toujours exprimée par une proposition conditionnelle commençant par „si". Nous avons déjà vu des cas semblables, mais différents de ceux que nous allons examiner, en ce qu'il y avait là des ellipses, tandis que les propositions dont nous parlerons maintenant sont des propositions complètes, qui appartinnent, pour la plupart, sous le point de vue grammatical, à d'autres classes de propositions subordonnées et qui ne sont des propositions conditionnelles que par le sens.

La conjonction qui sert essentiellement à commencer les propositions conditionnelles, est la conjonction „si". Il y a quelques locutions conjonctionnelles qui se trouvent aussi au commencement de propositions conditionnelles, bien qu'elles indiquent plutôt une supposition; par exemple: „posé que", „supposé que", „au cas que" „en cas que" etc.

Let. II (15). Supposé que tous les hommes aient des grâces suffisantes, il n'y a rien de plus naturel que d'en conclure que la grâce efficace n'est donc pas nécessaire pour agir etc.

La locution „au cas que" désigne d'une manière plus précise le cas dont il s'agit. Pascal s'en sert assez fréquemment. P. ex.

Pens. II Art. XVII Nr. IV. Commencez par plaindre les incrédules, ils sont assez malheureux. Il ne faudrait les injurier qu'au cas que cela servît; mais cela leur nuit.

Pascal veut dire ici qu'il ne faudrait injurier les incrédules que dans un seul cas, sous une seule condition, à savoir, si cela leur servait.

„En cas que" est beaucoup moins énergique et se rapproche plus de la conjonction „si". Du reste, cette locution est rare. Elle ne se trouve chez Pascal qu'une fois dans les Letters, dans un passage allégué du père jésuite Antoine Sirmond.

Let. X (164) . . . en cas qu'il n'y eût que cette voie de fuir la tentation.

Nous ajouterons ici un endroit où la locution „au cas que" se trouve dans une proposition conditionnelle négative.

Let. XVII (337). Il est impossible qu'elles [les propositions] soient condamnées au sens de Jansénius, sinon au cas que le sens de Jansénius soit le même que le sens propre et naturel de ces propositions.

„Sinon au cas que" exprime une exception en ajoutant le motif. Nous avons vu que „si ce n'est que" avait le même sens[1]). Néanmoins les deux locutions ne sont point identiques. „Sinon au cas que" indique avec beaucoup plus d'énergie le seul cas qui justifierait la

[1]) p. 20 et 21.

condamnation des propositions, que ne ferait la locution „si ce n'est que“.

Quand la réalisation de la proposition principale dépend d'une condition qui contient une restriction, la proposition conditionnelle commence par des locutions telles que „pourvu que”, „pour peu que” etc. Nous trouvons chez Pascal un nombre assez considérable de ces propositions.

Pens. I Art. X Nr. XIV. Pourvu qu'on sache la passion dominante de quelqu'un, on est assuré de lui plaire.

„Pour peu que” se trouve plus rarement. Cette locution exprime la restriction d'une manière plus forte.

Let. VI (82). En vérité, mon père, pour peu que je fusse „grave”, je rendrais cette opinion probable.

Comp. Pens. I Art. X Nr. II.

Dans le même sens Pascal emploie deux fois la locution „si peu que”.

Pens. II Art. XII Nr. I. Si peu qu'un d'eux se fût démenti par tous ces attraits, et qui plus est par les prisons, par les tortures et par la mort, ils étaient perdus.

Comp. Pens. II Art. I Nr. I.

„Si peu que” exprime une restriction encore plus étroite que ne le fait „pour peu que.”

Nous ajouterons ici un endroit où nous trouvons réunies dans une phrase trois espèces de propositions conditionnelles: Une proposition conditionnelle négative, la seconde indique une supposition et la troisième exprime une restriction.

Let. VIII (117). Lessius . . . dit „qu'encore même qu'on eût vendu dans l'intention de racheter à moindre prix, on n'est jamais obligé à rendre ce profit, si ce n'est peut être par charité, au cas que celui de qui on l'exige fût dans l'indigence, et encore pourvu qu'on le pût rendre sans s'incommoder.”

Ces trois locutions conditionnelles forment une espèce de gradation. „Si ce n'est” n'exprime que généralement une exception; „au cas que” indique un seul cas et „pourvu que” ajoute encore une restriction à ce seul cas, de sorte qu'à la fin l'obligation de rendre le profit est presque anéantie.

Un impératif peut avoir le sens d'une proposition conditionnelle. Ordinairement la proposition principale est liée à celle qui contient l'impératif par la conjonction „et".

Pens. I Art. III (p. 31). Dites-nous des choses agréables, et nous vous écouterons, disaient les Juifs à Moïse. Comp. Pens. I Art. XII Nr. III.

Ces propositions contiennent une ellipse. On doit suppléer une proposition conditionnelle après la conjonction „et". Ainsi dans notre exemple la proposition sousentendue est: si vous nous dites des choses agréables.

Quelquefois la conjonction „et" est omise.

Pens. I Art. IX Nr. LXII. Mais ôtez-leur leurs divertissements, vous les voyez sécher d'ennui.

Ici de même on doit suppléer la proposition conditionnelle avant la proposition principale: si vous leur ôtez leur divertissements, vous les voyez sécher d'ennui.

Une proposition adjective peut remplacer une proposition conditionnelle.

Let. VI (83). Un prêtre qui serait tombé dans un tel désordre oserait-il s'approcher le même jour de l'autel, sur la parole du père Bauny?

La proposition incidente „qui serait tombé" etc: a le sens d'une proposition conditionnelle telle que: si un prêtre était tombé etc.

Cet emploi de cette classe de propositions est plus fréquent quand elles remplacent un substantif. Le temps le plus souvent usité dans ce cas, est le conditionnel.

Let. IX (132). Mais, mon père, qui voudrait pousser cela vous embarrasserait.

Pens. I Art. IX Nr. XXXVIII. Qui aurait eu l'amitié du roi d'Angleterre, du roi de Pologne et de la reine de Suède, aurait-il cru pouvoir manquer de retraite et d'asile au monde?

C'est-à-dire: Si quelqu'un avait eu l'amitié du roi d'Angleterre etc., aurait-il cru etc. et dans le premier exemple: si quelqu'un voulait pousser cela, il vous embarrasserait.

Néanmoins on trouve aussi d'autres temps employés. Dans l'exemple suivant Pascal emploie le futur dans la proposition incidente et le présent dans la proposition principale.

Pens. I Art. IX Nr. XLVI. Qui voudra connaître à plein la vanité de l'homme, n'a qu'à considérer les causes et les effets de l'amour.

C'est-à-dire: Si quelqu'un veut connaître etc. il n'a qu'à considérer etc.

'A la place du pronom relatif se trouve une fois le pronom généralisant „quiconque."

Pens. II Art. III Nr. V. Quiconque, n'ayant plus que huit jours à vivre, ne jugerait pas que le parti le plus sûr est de croire que tout cela n'est pas un coup de hasard, aurait entièrement perdu l'esprit.

'A l'endroit suivant le sujet de la proposition incidente n'est pas le même que celui de la proposition principale.

Pens. II Art. XVI Nr. V. Qui serait ennemi couvert, Dieu ne permettrait pas qu'il fît des miracles ouvertement.

Très-souvent une proposition subordonnée exprime à la fois le temps et une condition. Dans ces cas on peut employer la conjonction „quand" ou la conjonction „si", sans que le sens de la phrase en soit essentiellement altéré. Le peu de différence qu'il y a souvent entre ces deux conjonctions se voit dans des passages comme celui que nous allons citer, où l'auteur se sert de toutes les deux indifféremment.

Let. XVIII (366). Je vous déclare donc, mon père, que, pour moi, je les tiendrai toujours pour catholiques, soit qu'ils condamnent Jansénius, s'ils y trouvent des erreurs, soit qu'ils ne le condamnent point, quand ils n'y trouvent que ce que vous même déclarez être catholique.

Comp. Let. VII (103) XI (178) XIII (242). Pens. I Art. X Nr. III

Puisque la conjonction „si" ne peut être suivie ni du futur ni du conditionnel, elle se trouve souvent remplacée par la conjonction „quand" quand on préfère employer un de ces temps. P. ex.

Let. XI (174). Mais à cela près, quand on pourra s'en servir avec adresse, c'est un devoir que d'en user.

Let. XI (179). Quand il s'agirait de convertir toute la terre, il ne serait pas permis de noircir des personnes innocentes.

Même le subjonctif du plus-que-parfait dans le sens du conditionnel passé se trouve quelquefois après „quand", dans le sens de „si". On trouve plusieurs exemples de cet emploi dans les Penseés II Art. XVIII Nr. III.

Cependant les propositions dont nous venons de parler et encore plus celles qui commencent par „quand même", ont moins le sens de propositions conditionnelles, que de propositions concessives.

Nous venons de parler dans cette composition des propositions conditionnelles. Ce que nous en avons dit en suivant l'emploi que nous trouvons chez Pascal, se rapporte en même temps à l'usage de nos jours. Il nous reste à dire quelques mots sur le style de notre auteur.

Nous en avons déjà parlé en général dans l'introduction. Nous finirons cette composition en citant quelques endroits qui excitent l'attention du lecteur par rapport à la grammaire sous de différents points de vue.

Il arrive quelquefois chez Pascal qu'une proposition subordonnée qui est remplacée par un infinitif avec une préposition n'a pas le même sujet que la proposition principale.

Let. IV (40). Nous soutenons donc, comme un principe indubitable, qu'une action ne peut être imputée à péché, si Dieu ne nous donne, avant que de la commettre, la connaissance du mal qui y est.

Comp. Let. VII (91) III (30) X (156) XIII (239).

Le même changement des sujets a lieu quelquefois quand la proposition subordonnée est remplacée par un participe présent.

Let. XVIII (365). Et ainsi, en n'exprimant que ce que vous entendez par-là, on verrait que vous ne demandez autre chose que la condamnation du sens de Calvin, à quoi ils consentent.

Comp. Let. II (20).

Voici un endroit où l'auteur a remplacé le sujet grammatical par le sujet logique.

Let. XVII (319). Et ainsi peut-être n'eûtes-vous jamais affaire à une personne qui fût si hors de vos atteintes et si propre à combattre vos erreurs, étant libre . . . . assez instruit de vos maximes, et bien résolu de les pousser autant que je croirai que Dieu m'y engagera.

La construction qu'on appelle „l'accusatif avec l'infinitif" est très-fréquente chez Pascal. Voici deux exemples qui nous semblent assez remarquables et différents de l'usage d'aujourd' hui.

Pens. I Art. III (p. 43) . . . en nous montrant un nombre de chemins, qu'ils disent nous conduire où nous tendons.

Pens. I Art. XI Nr. II (p. 129). On aimerait de tout son coeur le ministre d'une si grande vengeance, si . . . . . il eût suivi les règles de la morale, en portant les hommes . . . . . à ne pas irriter par de nouveaux crimes celui qui peut seul les tirer de ceux qu'il les a convaincus de ne pas pouvoir seulement connaître.

Le participe présent se trouve employé après le pronom relatif „lequel" d'une manière peu commune:

Pens. I Art. VII Nr. IV. L'homme ne s'ennuie de tout, et ne cherche cette multitude d'occupations, que parce qu'il a l'idée du bonheur qu'il a perdu, lequel ne trouvant point en soi il le cherche inutelement dans les choses extérieures.

En général le style dans les „Pensées" est moins précis que celui que nous trouvons dans les „Letters". On voit que l'auteur n'avait pas encore fini l'ouvrage. `A la place des périodes courtes et claires comme nous les voyons dans les „Provinciales", nous trouvons souvent des périodes longues et difficiles à comprendrle.

En composant les „Lettres", le but principal de l'auteur devait être de s'exprimer aussi clairement que possible pour être compris de tout le monde. C'est pourquoi il a préféré quelquefois la clarté à la beauté ou à l'élégance du style. Ainsi on trouve par exemple des mots répétés:

Let. XIV (258) soit qu'il soit fidèle, soit qu'il ne le soit pas.

Mais les endroits de ce genre sont excessivement rares chez Pascal. Son style, surtout dans les „Lettres" est d'une beauté incomparable.

Malgré la clarté irréprochable par laquelle se distinguent les „Provinciales" il s'y trouve un endroit qui frappe le lecteur par la quantité et la complication des propositions incidentes.

Let. II (21 suiv.). Mais, après tout, mon père, à quoi avez-vous pensé de donner le nom de suffisante à une grâce q u e v o u s d i t e s q u ' i l e s t d e f o i d e c r o i r e q u ' e l l e e s t i n s u f f i s a n t e e n e f f e t?

Il y a trois propositions dépendant l'une de l'autre.

Enfin nous citerons deux endroits où se trouvent des pléonasmes.

Let. XIII (236). Il n e r e s t e s e u l e m e n t q u ' à montrer que ce qui est permis dans la spéculative l'est bien aussi dans la pratique.

„Ne-que" et „seulement" indiquant tous deux une restriction, l'une des deux locutions aurait suffi. On ne saurait trouver une raison satisfaisante pour justifier ce pléonasme.

Let. VII (102) . . . il en rapporte un grand nombre qui sont de cette opinion, et aucun qui soit contraire; et même il allègue Pierre Navarre qui, parlant généralement des affronts, d o n t il n'y e n a point de plus sensible qu'un soufflet, déclare que etc.

L'emploi de „en" après „dont" est certainement superflu.

Mais ce sont là des bagatelles en comparaison avec la beauté et la clarté du style par laquelle Pascal excelle.

Les deux ouvrages principaux de cet auteur éminent, les „Lettres Provinciales" et les „Pensées" seront toujours lus non seulement avec plaisir, mais avec admiration, et on ne saurait que regretter que son oeuvre de prédilection soit resté inachevé. Quel devrait être le mérite d'un ouvrage dont les débris sont un chef-d'oeuvre!

Vita.

Natus sum Carolus Ernestus Guilelmus Ausfeld die XXIII. mensis Martii anni 1849 Schnepfenthaliae, vico ducatus Saxo-Gothani, ubi pater meus, Guilelmus Ausfeld, scholae privatae praeest. Fidei addictus sum evangelicae. Primis literarum elementis in schola patris imbutus, per quatuor annos frequentavi gymnasium Isenacense. Maturitatis testimonio instructus anno h. s. LXIX. Genavam me contuli, ubi studiis philologicis me dedi. Per tria semestria hos praeter ceteros illustrissimos viros audivi: Humbert, Cherbuliez, Richard. Cum bellum Franco-Gallicum declaratum esset, domum reveni et stipendia mereri coepi. Ab exercitu dimissus, auctumno anni h. s. LXXI. inter cives Fridericae Guilelmae universitatis Berolinensis receptus sum, ibique per quatuor semestria hos illustrissimos viros audivi: Tobler, Solly, Steinthal, Haupt, Mullach, Michelet, Harms, Zeller, Dühring, Bratuschek, Hassel. Praeterea in academia recentiorum linguarum causa instituta praecipue horum virorum doctissimorum scholas frequentavi: Herrig, Maetzner, van Dalen, Hoppe, Begemann, et ab Herrigio in seminarium admissus sum.

Quibus viris omnibus optime de me meritis gratias ago quam maximas.

Theses.

I.

Saeculum septimum decimum p. Chr. n., quod attinet litteras Francogallicas, non recte Ludovici XIV saeculum nominari.

II.

Argumenta quae Pascal in undecima epistola affert, ut se excuset de derisione qua usus est in epistolis quae antecedunt, non satis idonea esse ad defendendum eum.

III.

Quasdam Pascalis actiones non differre ab iis quae sunt Jesuitis propriae et quas tam acriter impugnat.

IV.

Linguas recentiores non minus idoneas esse ad colendum juventutis animum, quam linguas mortuas.